

Ski-Québec (secteur alpin) sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération sont en vigueur aux Jeux du Québec.

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION** ←

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE 2011-2012</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
Introduction	6 ans et -	Nés en 2005 et après	M & F
Introduction 1 (I1)	7-8 ans	Nés en 2003-2004	M & F
Introduction 2 (I2)	9-10 ans	Nés en 2001-2002	M & F
Enfants 1 (K1)	11-12 ans	Nés en 1999-2000	M & F
Enfants 2 (K2)	13-14 ans	Nés en 1997-1998	M & F
Juniors 1 (J1)	15-16 ans	Nés en 1995-1996	M & F
Juniors 2 (J2)	17-18-19 ans	Nés en 1992-93-94	M & F

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE 2012-2013</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
Introduction	6 ans et -	Nés en 2006 et après	M & F
Introduction 1 (I1)	7-8 ans	Nés en 2004-2005	M & F
Introduction 2 (I2)	9-10 ans	Nés en 2002-2003	M & F
Enfants 1 (K1)	11-12 ans	Nés en 2000-2001	M & F
Enfants 2 (K2)	13-14 ans	Nés en 1998-1999	M & F
Juniors 1 (J1)	15-16 ans	Nés en 1996-1997	M & F
Juniors 2 (J2)	17-18-19 ans	Nés en 1993-94-95	M & F

**B) AFFILIATION**

Membre d'un club affilié à la Fédération

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2013

A) CATÉGORIES



CATÉGORIE	ÂGE	ANNÉE/DATE	SEXE	ÉPREUVES
Enfants 1 (K1)	11-12 ans	Nés en 2000-2001	M & F	SL, GS, type SX, KK

**N.B.: LE CASQUE RIGIDE EST OBLIGATOIRE**

Ski *Twin-tip* non permis et protection de Slalom obligatoire en Slalom et en Kombi.

Le port d'un protecteur de dos est recommandé pour tous les athlètes.

Le port d'un casque protecteur approprié à la discipline est obligatoire lors des épreuves de descente, super géant, slalom géant, slalom et kombi (habileté), skicross. Le casque à oreille molle pourra être utilisé seulement en slalom.

SQA recommande le port de la barre de protection en slalom et la protection bucal dans toutes les disciplines.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

**Athlètes**

**Maximum:** 14 athlètes (7 garçons – 7 filles)

**Entraîneurs**

Entraîneur responsable: 1 obligatoire

Entraîneur adjoint : 2 maximum

Accompagnateur : aucun accompagnateur

NB. Le chauffeur du cube transportant le matériel sportif de votre équipe devra provenir de votre personnel d'encadrement (entraîneurs).

Pour le volet « Championnat SQA », aux quotas Jeux du Québec s'ajouteront les athlètes n'ayant pas d'adresse permanente au Québec et, s'il ya lieu, des quotas supplémentaires de régions sous représentées. SQA a la responsabilité d'accorder ou non ces quotas supplémentaires. Ces athlètes ont un statut d'invité et sont exclu de tous les résultats des épreuves des Jeux du Québec.

**C) SPECIFICATIONS POUR LES ENTRAINEURS**

L'entraîneur responsable de la délégation doit posséder un niveau développement formé en règle de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada (FESC) et un niveau II officiel.

Tous les autres entraîneurs devront posséder un niveau introduction certifié au minimum.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Membre d'un club affilié à la fédération.

**E) ADMISSIBILITÉ**

- La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2010 – 2011 – 2012
- Preuve de compétition aux Jeux du Québec régionaux
- Pour le volet Jeux du Québec, les participants doivent posséder une adresse permanente au Québec.
- Tout athlète sélectionné par son organisme régional n'ayant pas d'adresse permanente au Québec, pourra participer au volet « Championnat SQA » mais sera exclu du volet Jeux du Québec.



**F) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Lieu de pratique sportive

**G) SURCLASSEMENT**

Aucun

**H) SUBSTITUTION**

Suivant dans l'ordre au classement combiné de la compétition régionale

**I) EXCLUSION**

Aucune

**J) MÉDAILLES**



Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale sera de :

Médailles d'or : 12

Médailles d'argent : 12

Médailles de bronze : 12

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

**K) TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.

Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.

L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe. À partir de ce triage, 6 blocs seront formés :

Course 1 = ABCDEF

Course 2 = CDEFAB

Course 3 = EFABCD

Course 4 = BCDEFA

Course 5 = DEFABC

Course 6 = FABCDE

L'ordre de départ de l'entraînement et de la course du super géant est le même.

Pour le type skicross, les concurrents partiront un par un

Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

**L) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera :

Grille de 500 points :

Position	Points
1	500
2	400
3	300
4	250
5	225
6	200
7	180
8	160
9	145
10	130
11	120
12	110
13	100
14	90
15	80
16	75
17	70
18	65
19	60
20	55

Position	Points
21	51
22	47
23	44
24	41
25	38
26	36
27	34
28	32
29	31
30	30
31	29
32	28
33	27
34	26
35	25
36	24
37	23
38	22
39	21
40	20

Position	Points
41	19
42	18
43	17
44	16
45	15
46	14
47	13
48	12
49	11
50	10
51	9
52	8
53	7
54	6
55	5
56	4
57	3
58	2
59	1
60 +	1

Point attribué à la première position = 500

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la Fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.